

« Présentation : le droit de cité des jeunes en sociologie / Introduction: The Right of Place of the Young in Sociology »

Jacques Hamel

Sociologie et sociétés, vol. 28, n° 1, 1996, p. 3-12.

Pour citer ce document, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001329ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Présentation

Le droit de cité des jeunes en sociologie



JACQUES HAMEL

« Les jeunes ont-ils encore droit de cité ? » titrait récemment un mensuel qui traitait de l'état des débats dans le monde (*Le Monde des débats*, 1994). L'expression est pertinente et révélatrice. Elle peut être comprise sous deux sens différents qui révèlent tous deux la situation actuelle des jeunes. Le dictionnaire la définit comme « le droit d'accomplir les actes, de jouir des privilèges réservés aux membres de la cité ». En d'autres mots, les jeunes ont-ils le droit de participer à la cité, à la société ? Cette dernière leur en reconnaît-elle encore la prérogative ? Le mot « encore » que comporte le titre n'est pas sans rappeler que ce droit fut jadis pleinement exercé et que, par cet exercice, la société fut naguère le fait des jeunes, du moins celle de mai 68. Il semblerait que cela ait bien changé.

Droit de cité peut se traduire aussi par le « devoir de parler » d'eux. Partant, les jeunes soulèvent-ils un intérêt digne d'être cité ? La réponse se fait ici plus évidente. On n'a jamais autant parlé des jeunes qu'au cours de ces dernières années. Ils ont été le sujet du jour, pour ne pas dire à l'ordre du jour. Les écrits à leur propos sont légion dans la presse comme dans les publications savantes. La sociologie n'est pas en reste. Les études sociologiques sur les jeunes s'accumulent au point de voir renaître la « sociologie des jeunes » dans le cadre de l'enseignement universitaire et des tribunes que sont les colloques et débats publics. Les jeunes sont à l'origine d'une profusion d'ouvrages que même des lecteurs avisés ont peine à suivre.

Ce numéro de *Sociologie et sociétés* s'est donné le mandat de résumer les positions qui y sont développées à ce sujet. La renommée des collaborateurs et la diversité des contributions réunies sous son couvert permettent de faire le point, à tout le moins en ce qui a trait aux recherches entreprises dans la sociologie de langue française.

La genèse de ce numéro remonte à une recherche relative aux jeunes et à la génération du *baby boom*. Cette dernière, née dans la foulée des « trente glorieuses », est vite apparue comme le fer de lance de cette période de prospérité ainsi qualifiée par les économistes. Jamais la société n'a été si marquée par les jeunes, n'a autant logé au coin de leur présence et de leurs actions. Celles-ci répondaient en quelque sorte au développement de celle-là, développement que l'on reconnaît aujourd'hui sous le terme de modernité. En même temps que cette modernité rendait possible une jeunesse par laquelle tout était réalisable, elle pouvait aussi s'en alimenter. Les jeunes, en pareilles conditions, acquièrent véritablement un droit de cité qui ne connaît aucune limite. La jeunesse devient ainsi une expérience de masse.

Au demeurant, par son caractère de masse, cette expérience conduit les jeunes à se reconnaître comme la génération que mai 68 met au jour de façon éclatante. Ce caractère de masse tend à les doter du pouvoir que la société est leur fait. « Dans les années 1960, écrit Fernand Dumont, une génération a accaparé un grand nombre d'emplois, contrôlé les organisations sociales mises alors en place ; elle s'est dotée d'un système de sécurité jusqu'alors inconnu. Phénomène qui, de soi, n'avait rien de tout à fait inédit. Chaque génération du passé avait tenté de procéder de la même façon ; mais aucune n'y avait aussi parfaitement réussi. Et aucune, étant donné la durée moyenne de la vie, n'était parvenue à se maintenir aussi longtemps dans ses conquêtes » (Dumont, 1986, p. 22). Il est sans doute exagéré de penser, comme aujourd'hui, que ces conquêtes ont été faites délibérément et, de surcroît, en fonction d'un dessein purement égoïste. Elles sont les fruits de la société, mûris par sa modernité et fin prêts à être cueillis par des jeunes témoins de leur croissance. Il reste que ces conquêtes leur ont conféré un « système de sécurité » qui, par bien de ses aspects, équivaut à la « sécurité ontologique » évoquée par Anthony Giddens, c'est-à-dire la « confiance de la plupart des êtres humains dans la continuité de leur propre identité et dans la constance des environnements d'actions sociaux et matériels » (Giddens, 1994, p. 98).

Une telle génération, empreinte de cette confiance en l'avenir, a donc pu l'envisager comme étant de son fait. Sur cette lancée, elle pouvait transformer les organisations sociales en un système apte à lui fournir la sécurité. Cette dernière prend diverses formes : sécurité d'emploi, droit à la richesse collective, droits civiques, etc. La crise actuelle des finances publiques fait ressurgir la difficulté de transmettre cette sécurité à la génération suivante qui, pourtant, s'inscrit dans son sillon. En effet, les jeunes d'aujourd'hui sont autant sinon plus scolarisés, bénéficiant ainsi des mêmes moyens ou des mêmes ressources pour revendiquer un droit de cité. Ils souscrivent au même mode de vie touché par la société de consommation. En l'absence d'une démarcation nette, il est difficile pour eux de s'opposer ouvertement à leurs aînés dans une contestation aux accents de mai 68. Cette opposition relève alors, pour reprendre les mots de Giddens, de « conditions non voulues et de conséquences non intentionnelles » (Giddens, 1987) propres à la modernité. Elle tend à se dérober, voire à emprunter les traits de la flexibilité du marché du travail, des mutations technologiques, de la mondialisation de l'économie en fonction desquelles les questions sociale et syndicale (Castel, 1994 ; Rosanvallon, 1986) trouvent une réponse qui prend les apparences de contraintes inexorables.

Cette opposition s'exprime alors par une mise en cause du « système » que représentent la sécurité d'emploi, le droit à la richesse collective et la citoyenneté en titre, par lesquels se constituent une « sécurité ontologique » devenue aujourd'hui caduque ou suspecte. La défiance à son endroit peut, par exemple, prendre la forme de la mise en exergue de la précarité du travail, voire d'une position instable dans la société. « On ne risque pas de s'encroûter quand on est toujours sur la corde raide et dans une situation précaire. Il n'y a rien de pire, à mon avis, que la sécurité d'emploi, le syndicalisme jusqu'aux oreilles, qui vous met sur les rails jusqu'à la retraite. Au contraire, moi ça me stimule et je n'en souffre absolument pas¹. » L'impossibilité d'atteindre ce « système de sécurité » contraint sans doute les jeunes à s'opposer au syndicalisme et à la sécurité d'emploi au profit d'une précarité du travail jugée « stimulante ». En s'y opposant, en décrétant qu'ils ne sont pas le fait de leur génération, les jeunes contribuent eux-mêmes à conforter leur position vulnérable sur le marché du travail, et plus largement dans la société, sans que cela soit volontaire ou délibéré. La théorie sociologique de la domination souligne ce paradoxe, pour ne pas dire cette contradiction selon laquelle la « domination la plus forte n'est pas la violence des dominants mais la coopération des dominés à leur propre domination » (Godelier, 1978, p. 176.)

Ledit paradoxe constitue le point de départ de ce numéro. En vue de bien l'envisager, il importe d'aborder en premier lieu la définition de la catégorie « jeune » en sociologie. En

1. Extrait d'une entrevue réalisée auprès d'une bachelière en études françaises, dans le cadre de la recherche « Itinéraire d'une génération gâtée et d'une génération perdue ». Cette étude, achevée en 1994, a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec.

bref, du point de vue qui nous intéresse, qui est jeune ? Qu'est-ce qu'être jeune ? Car la sociologie doit se mesurer à toutes sortes de définitions qui, au demeurant, expriment autant de points de vue différents, qu'ils soient politique, institutionnel, journalistique, etc., dont certains deviennent d'usage courant. L'État, par exemple, décrète que, par définition, sont jeunes toutes les personnes de 18 à 30 ans bien que les jeunes admissibles à certains programmes sociaux doivent être âgés entre 18 et 24 ans. L'exemple ne saurait être plus patent pour illustrer le fait que la catégorie « jeune » est vague et sujette à toutes sortes de définitions. Si cette fourchette d'âges fixée par l'État découle de la gestion bureaucratique qui lui incombe, est-elle pour autant représentative des jeunes d'aujourd'hui ? De surcroît, l'est-elle du point de vue de la sociologie ? Le problème est crucial, d'autant que maintes études sociologiques s'édifient à partir de données fournies par l'État.

C'est une démographe de renom, Claudine Attias-Donfut, qui est invitée à traiter de ce sujet. Elle souligne d'entrée de jeu que le terme de « jeune » est maintes fois assimilé à celui de jeunesse ; or ce dernier a deux sens différents : celui de génération et celui de phase de la vie. Les mots utilisés pour désigner les autres phases de vie — l'enfance, l'adolescence, la maturité et la vieillesse — n'ont pas une telle ambiguïté car on les utilise rarement pour nommer ceux qui les traversent : les enfants, les adolescents, les adultes et les vieux. La concentration de ces deux sens exprime, selon l'auteure, la puissance symbolique de la jeunesse dans les sociétés actuelles, puissance qui tend à dissimuler la précarité de leur situation. La genèse du mot *jeunesse* présenté dans l'article est singulièrement éclairante et ne conduit pas à conclure qu'il se révèle une « notion épistémologiquement douteuse », comme on le proclame à la suite de la phrase célèbre de Pierre Bourdieu (1979) : « la jeunesse n'est qu'un mot ». Ce mot témoigne bien au contraire qu'il est en sociologie le pivot d'un découpage épistémologique destiné à expliquer la société comme étant le fait de la jeunesse ou, à l'inverse, à expliquer la jeunesse comme étant le fait de la société. L'enjeu du terme est donc tout à la fois théorique et méthodologique. Claudine Attias-Donfut insiste avec raison sur ce dernier aspect. Quand il devient notion ou concept, le terme de « jeunesse » doit souscrire à une démarche propre à la construction d'une explication. Spécialiste de l'étude des générations, elle propose une définition de la jeunesse susceptible de prêter à une étude multidimensionnelle en vertu de laquelle la jeunesse est envisagée comme une génération liée d'emblée aux autres générations, notamment celles qui vivent sous un même toit ou, plus largement, au sein d'une même maisonnée. L'étude, dans cette perspective, tend à montrer que ces liens « reposent désormais un peu plus sur l'affectivité et la circulation du don et un peu moins sur la contrainte familiale institutionnalisée ». Faut-il en conclure, comme l'auteure, qu'entre ces générations n'existe aucune opposition sans que celle-ci ne prenne la forme d'un conflit ouvert ? C'est sans doute parce qu'elle place l'accent sur les générations vivant, de gré ou par force, sous un même toit, que son étude en arrive à cette conclusion. Celle-ci démontre ainsi que la jeunesse n'est pas qu'un terme en sociologie.

Ces précautions préliminaires n'enlèvent rien au fait que le terme « jeune », par sa définition comme notion de la sociologie, instaure d'office un découpage de la société qui, de proche en proche, se révèle un découpage épistémologique. En effet, comme toute notion, elle sous-tend une connaissance première, sinon une « théorie première » à laquelle se plie l'explication que propose la sociologie des jeunes ou de la jeunesse. L'article de François Dubet, lu dans cette perspective, en apporte une démonstration éclatante. Le survol qu'il fait de la littérature sociologique, associée de près ou de loin à la jeunesse, permet de saisir en acte sa transformation en objets propres à des théories qui ont marqué le développement de la sociologie. En bref, l'article révèle que la tradition américaine a d'abord envisagé la jeunesse sous l'angle d'une sociologie de l'adolescence qui s'inspire en droite ligne des travaux en anthropologie de Margaret Mead, celle qui allait devenir rapidement la figure de proue des jeunes au point d'être présentée dans *Hair* comme étant leur « mère à tous ». L'accent est ensuite placé sur l'école, haut lieu d'étude des jeunes dont la formation scolaire témoigne des mécanismes de socialisation envisagés par la sociologie fonctionnaliste comme la pierre angulaire de la société. Les ouvrages que Pierre Bourdieu (1964, 1970) publie dans les années 1960 viennent

souligner que l'école ne constitue pas pour les jeunes un moyen d'effacer leur condition d'héritiers d'une condition sociale qu'elle n'aura contribué en réalité qu'à reproduire. Ces ouvrages, devenus classiques, font écho au marxisme alors triomphant par lequel la sociologie a pour objet les « rapports de classe ». Ils prouvent combien la sociologie de l'éducation revêt alors toute son importance. Le déclin du marxisme, accentué par la critique voulant que l'éducation ne saurait être exclusivement indexée sur la formation que dispense l'école, pousse ensuite la sociologie à envisager la jeunesse comme l'objet d'un rapport d'inclusion et d'exclusion. La position précaire qu'occupent les jeunes sur le marché du travail, face à la richesse collective, et la marginalité à laquelle ils sont en conséquence ramenés trouvent leur expression théorique en sociologie par ces maîtres mots. Les jeunes sont plus récemment l'objet d'une sociologie des générations au sein de laquelle ce rapport d'inclusion et d'exclusion se complique de celui des jeunes aux autres générations, à commencer par celle que l'on assimile au *baby boom*. Si cette perspective laisse entrevoir une opposition, François Dubet conclut que « l'on ne voit guère la jeunesse, comme telle, se mobiliser pour défendre ses propres intérêts ou ses propres objectifs sociaux ». Que de ce fait, elle n'est pas un acteur social au sens où l'entend la théorie de l'action sociale d'Alain Touraine.

Cette théorie n'est d'ailleurs pas la seule à connaître des ratés lorsqu'il s'agit d'expliquer la jeunesse, les jeunes, d'un point de vue sociologique. C'est le fait de toute la sociologie de la jeunesse, incapable qu'elle est de la poser comme un objet propre à son étude. Cette étude trahit l'existence « d'études empiriques consacrées aux problèmes de la jeunesse » et d'une « timidité théorique » en fonction de laquelle aucune de ces études n'a « développé des modèles et des traditions théoriques ». L'histoire du développement de la sociologie française que propose Olivier Galland permet d'éclairer ses lacunes. Selon cet auteur, l'orientation donnée à la sociologie depuis Durkheim est interprétée de telle manière que l'âge n'y est pas considéré comme une « détermination majeure ». La notion de socialisation introduite par Durkheim, suivant laquelle l'âge pourrait compter, est somme toute peu développée, si ce n'est qu'elle incite à croire que tant que la socialisation n'a pas produit ses effets, l'adolescent ne peut être l'objet de la sociologie. Il semble en effet relever par bien des aspects de la psychologie et, plus récemment, de la psychiatrie, ces deux disciplines s'arrogeant par conséquent le « monopole du traitement intellectuel de la question adolescente » et plus largement de la jeunesse. Celle-ci ne trouve pas plus droit de cité dans la sociologie de Pierre Bourdieu. Elle y est considérée comme une marque sociale par laquelle s'efface l'objet même de la sociologie dans cette perspective, à savoir les classes sociales.

La problématique de l'entrée dans la vie adulte se fait jour dans la sociologie française, et ce récemment, dans la foulée d'études anthropologiques et de celles, notoirement connues en histoire, de Philippe Ariès. Son apport tient pour l'essentiel à la représentation sous une forme quantitative de la « configuration différentielle, selon notamment le sexe et l'origine sociale, des calendriers professionnels, familiaux et matrimoniaux dans la vie adulte ». Ce faisant, elle a exigé la définition des âges en fonction desquels la jeunesse se distingue de l'adolescence. Le passage de l'un à l'autre s'établit en franchissant des seuils contrôlés par ces deux instances de la socialisation que sont la famille et l'école.

En vue de mettre au jour ces seuils de passage, Olivier Galland définit quatre bornes : la fin des études, le début de la vie professionnelle, la césure avec le domicile familial et enfin la formation de la vie de couple. Ces seuils se situent sur deux plans ou axes différents du cycle de vie : le plan scolaire et professionnel, axe public, et le plan familial et matrimonial, axe privé. C'est d'après ces axes que l'on peut répondre à des questions comme « la fin des études est-elle rapidement suivie de l'entrée dans la vie professionnelle ? », ou « le départ du domicile familial entraîne-t-il derechef la formation d'un couple ? ». Les réponses établies au fil de son article révèlent, d'une part, un net report de l'âge moyen de franchissement de ces seuils et, d'autre part, une tendance marquée à la déconnexion entre ces mêmes seuils.

La preuve en est aussi donnée dans l'écrit de Léon Bernier. S'arrêtant sur l'une des bornes posées par Olivier Galland, à savoir la formation de la vie de couple, il conclut que celle-ci appelle une sorte de « désir de moratoire conjugal ». En effet, le couple se forme

aujourd'hui selon deux régimes « correspondant respectivement à l'absence ou la présence d'engagements », surtout le désir d'un enfant. Cette conclusion s'impose après que son auteur ait largement démontré le caractère flou de l'entrée dans la conjugalité. Au point d'ailleurs où, en sociologie, « quand commence le couple ? » devient une question *théorique*.

L'union libre, les divers compagnonnages en nette augmentation, surtout au Québec, donnent à la vie à deux des formes grâce auxquelles la jeunesse ne prend pas nécessairement fin comme auparavant. Elles parviennent, au contraire, à concilier « l'expérience d'intimité amoureuse avec la poursuite des socialités juvéniles ». Seul le désir d'un enfant, implicite ou explicite au moment de la formation du couple, peut après cohabitation en compromettre la durée en débouchant sur le mariage civil ou religieux. En l'absence de ce désir, la formation du couple, du lien amoureux pour être plus précis, semble pour l'auteur susciter une solidarité de classe... d'âge. En effet, jeunes hommes et jeunes femmes, confrontés à la même situation précaire dès leur entrée dans la vie, surtout sur le marché du travail, voient souvent dans la cohabitation amoureuse les avantages du « groupe d'entraide » pour régler des problèmes communs qui sont à l'origine, pour bien des sociologues, d'un « processus historique de désarticulation du système matrimonial ».

Selon Jean-Louis Laville, l'étude des problèmes associés, à tort ou à raison, aux jeunes, est peut-être la voie obligée pour résoudre les ambiguïtés avérées de la définition de la catégorie « jeune ». Sans prétendre, comme Pierre Bourdieu, que la « jeunesse n'est qu'un mot », il formule l'hypothèse audacieuse que la question de la jeunesse ne peut être posée qu'en fonction de la question sociale de l'intégration résultant de la crise de l'intégration sociale par le moyen du travail salarié. Les jeunes témoignent en fait de l'effritement du salariat et de ses retombées sociales : précarité, marginalité, etc. Ce constat n'a rien de surprenant. Il a d'ailleurs été dressé par d'autres collaborateurs de ce numéro. La lumière sous laquelle le place Laville met au jour une économie non marchande par laquelle s'exprime un autre rapport au travail et, plus largement, aux dimensions de la vie sociale que ce dernier met en jeu. Si le travail salarié a permis « d'échapper à l'arbitraire des rapports interpersonnels », l'argent par lequel il se règle a donné lieu à une culture de l'économie qui rend caduc le droit de cité fondé sur l'identité individuelle, voire même sur la citoyenneté.

Le volume de travail ne s'accroît pas suffisamment pour absorber l'augmentation de la population active constituée par les jeunes. En témoigne avec acuité l'échec des programmes sociaux d'intégration au travail dont, en France, les « stages parkings » sont un exemple patent. Par conséquent, les jeunes sont relégués en marge de cette économie dont la forme est déterminée par le salariat. Ils sont alors poussés à devenir les artisans d'une économie à première vue « informelle », mais dont Laville tente précisément de décrire la forme. C'est, à son sens, une économie de service, à la vision bien différente de l'économie tertiaire. Elle est « basée sur la réciprocité » et engage l'expérience de la solidarité du citoyen, c'est-à-dire un lien qui découle d'une interaction dont la forme, si elle ne répond pas au premier chef à la productivité et à la rentabilité économique, souscrit plus largement aux exigences de la vie commune. Laville reconnaît toutefois que cette économie solidaire « cherche à attester de ce lien social fondateur en même temps qu'elle le soumet à différentes tensions ; elle débouche dans la production sur le recours à du travail à la fois bénévole et rémunéré, et dans la distribution des services sur une combinaison avec les principes du marché et de la redistribution ». L'économie solidaire constitue-t-elle alors véritablement un passage de l'économie marchande à l'économie non marchande ? Cette dernière ne sert-elle pas plutôt d'antichambre à la première, où les jeunes sont confinés en fonction du régime démographique de l'âge qui détermine l'évolution de l'économie marchande ?

L'État contribue à réguler ce régime démographique par ses politiques sociales. Un portrait en est donné par deux collaborateurs au numéro, Lucie France Dagenais et Marc-André Deniger. Ce dernier s'attarde sur les politiques sociales relatives au décrochage scolaire, à la formation professionnelle et à la sécurité du revenu. Selon Deniger, au fil des crises économiques, « le processus de construction de la jeunesse semble s'être réarticulé autour de la dualisation du marché de l'emploi et de l'exclusion d'une fraction significative de ce groupe

social, ce qui se traduit principalement par une polarisation de celui-ci en deux itinéraires distincts : la normalité (l'école régulière, l'emploi stable, le revenu assuré) et la marginalisation (l'école irrégulière, la précarité de l'emploi, les prestations de sécurité du revenu) ». L'État l'entérine en formulant des politiques sociales selon un vocabulaire qui, tout en reconnaissant des droits, met en exergue la notion de responsabilité individuelle.

L'État peut ainsi démissionner de ses responsabilités sociales à l'égard des jeunes puisque le décrochage scolaire, les ratés dans la formation et la sécurité du revenu sont imputés à ces mêmes jeunes sur qui il exerce de surcroît un contrôle qui ressemble fort à un étai. La jeunesse se révèle ainsi une « catégorie sociale qui se voit constamment définie en terme de responsabilités et qui est soumise à un étroit traitement juridique de ses droits ». La conjoncture fait en sorte que les jeunes sont socialement exclus tout en étant marginalisés par les velléités de l'État. En des mots imagés, Deniger avance « qu'on passe du " hors-jeu " social par lequel Bourdieu qualifie le statut de la jeunesse à une expulsion du match, c'est-à-dire à une sorte de permanence de l'exclusion qui romprait avec le caractère temporaire de l'indétermination qui caractérise le passage de l'enfance à l'âge adulte ».

Pour sa part, Lucie France Dagenais nous convie à l'analyse du discours que recèlent les politiques sociales. Elle s'attache en particulier à celui qu'ont édicté les politiques fédérales qui s'étalent de 1965 à 1989. Les politiques sociales envisagées comme discours sont, affirme-t-elle, un « savoir et une pratique de langage » qu'il importe de jauger pour saisir la façon dont se forme la jeunesse en tant que catégorie indexée aux intérêts politiques et sociaux de l'État. Loin d'être fastidieuse, la présentation des détails techniques de son analyse révèle clairement que le discours politique ne se limite d'aucune façon à une finalité bureaucratique. Il fait appel, par exemple, à la mémoire sociale ou publique et est de nature interactive. Les politiques sociales souscrivent à des interactions entre les âges dans l'activité des textes par lesquels elles se formulent. Lucie France Dagenais s'intéresse en particulier aux interactions entre les jeunes près d'entrer dans la vie active et les adultes qui, à l'inverse, sont appelés à en sortir sous la contrainte de l'âge. L'interaction entre ces « générations » ressemble, à une époque, celle d'avant 1968, à un jeu pour la forme : ce qui n'est pas attribué aux uns est accaparé par les autres sans que qu'il y paraisse dans le discours. Elle prend une tout autre tournure à d'autres époques, plus récentes : les politiques sociales donnent lieu à des « jeunes protégés et des adultes affaiblis ». La balance que tient la main de l'État penche en faveur des premiers au détriment des seconds. Le travail, par ses contraintes, vient pour une bonne part régler l'interaction engendrée par les politiques sociales. Sous ses auspices, les générations en présence sont pour l'heure également soumises à un jeu de bascule que l'auteure résume en des formules frappantes : « des expériences à acquérir jusqu'à 30 ans, mais dès 45 ans des expériences désuètes », « inexpérimentés jusqu'à 30 ans, mais expérience désuète dès 45 ans ». Avec la crise du travail, la main de l'État n'a jamais été aussi peu généreuse, et tient la balance en fonction de politiques sociales à court terme.

Ce sont les jeunes au travail que vise Jean Lojkin dans son étude. Cette dernière porte sur les salariés diplômés auxquels se rattachent les figures du « professionnel » propre à la sociologie parsonienne et du « cadre » de la sociologie française représentée par Luc Boltanski. Cette étude a pour but de mettre au jour les aspects qu'ils privilégient ou non dans leur travail par rapport à la formation qu'ils ont reçue, aspect qui répercutent des repères éthiques et identitaires que l'individualisme contemporain ne saurait résumer parfaitement. L'individualisme était par exemple à l'honneur chez les jeunes cadres avant la crise économique du début des années 1990. Sous les traits d'un « chantage au départ », les cadres fraîchement émoulus des grandes écoles se trouvaient en position de force pour une augmentation de salaire ou une promotion statutaire. La crise économique a sapé cette morgue juvénile et a contraint les jeunes cadres à faire face à une « condition ouvrière » qui leur semblait étrangère en raison de leur formation. Le repli vers la petite et moyenne entreprise n'a pas empêché ce tournant. En pareille conjoncture, une mise en cause de leurs professions se fait jour, allant même chez ces jeunes cadres, comme parmi l'ensemble des jeunes, jusqu'à une remise en question de la valeur du travail. Ce n'est plus par son truchement que les jeunes répondent de soi.

La question de découverte du « soi moral » nous est proposée par Florence Piron qui s'emploie à élucider les repères éthiques et identitaires par lesquels se constituent la réflexivité et l'individuation dans la vie morale des jeunes. Elle fait écho à l'appel de Zygmunt Bauman chez qui le souci d'autrui tend aujourd'hui à se résorber au profit d'un « souci de soi » qui, répondant à la raison instrumentale de la postmodernité, s'impose « par la prolifération des règles éthiques énonçant des principes de type universels qui usurpent les intuitions et élans moraux de l'être humain ». C'est chez Charles Taylor, dans sa notion de « dialogue », qu'elle trouve le fil d'Ariane de l'étude de l'identité de soi reprise à partir du récit d'Isabelle, une jeune Québécoise. Elle voit dans son ouvrage magistral, *Sources of the Self*, « l'équivalent, pour la tradition occidentale, des recherches anthropologiques menées dans d'autres cultures ». En bonne anthropologue, Florence Piron montre à l'œuvre, au sein même du récit d'Isabelle, la nature dialogique de la construction de l'identité de soi en vertu de laquelle celle-ci est plurielle et mouvante.

Comment s'élabore l'avenir dans ce contexte ? L'avenir est sans doute ce qui s'attache au premier chef aux jeunes. « Quel est mon avenir ? » Voilà l'interrogation que tout jeune se pose et qui exprime sa condition de jeune. La question prend encore plus de relief aujourd'hui quand le futur loge à l'enseigne de la précarité. L'état de la question est établi par Madeleine Gauthier. Son article s'ouvre sur la place de cette question à d'autres époques. Qu'était l'avenir dans une société comme le Québec, où jadis la tradition déterminait la suite des événements ? La relecture des monographies sociales écrites au tournant du XX^e siècle par Léon Gérin et Horace Miner prouve que le futur ne se présentait pas sans problèmes et en fonction de rites de passage inexorables. Il reste que le déroulement de la vie accuse aujourd'hui des ratés jamais égalés et qui s'accroissent au fil des récentes crises économiques. Les expressions pessimistes telles que « précaires et exclus », « génération perdue » ou « génération sacrifiée » ont été prononcées, surtout par des sociologues, pour caractériser l'avenir des jeunes qui en 1982 avaient autour de 20 ans. Pour eux, l'avenir se teintait d'un effet de cohorte, c'est-à-dire d'un groupe qui avait l'âge pour facteur commun, qui allait entamer durablement leur « entrée dans la vie ». Les économistes ont livré la contrepartie : les jeunes, vulnérables à la conjoncture, connaîtraient selon eux un avenir moins sombre au gré d'une reprise économique souvent annoncée, mais qui n'est pas vraiment venue. Qu'en est-il véritablement après plus de dix ans ? S'appuyant sur deux enquêtes produites par Statistique Canada, Madeleine Gauthier avance prudemment que l'avenir de la population âgée de 20 à 24 ans en 1982 s'est révélé moins dramatique qu'on ne l'avait craint, en particulier chez les hommes, pour qui les données indiquent une hausse du taux d'activité et une baisse du taux de chômage. La prudence est cependant de mise face à ce constat : la baisse du taux de chômage est-elle assortie d'une augmentation du travail à temps partiel ? de l'intermittence de l'emploi ? d'une dualisation prononcée à l'intérieur du même groupe d'âge quant à la situation d'emploi ? La conclusion de l'article joue de cette prudence et son auteure souligne la relativité, pour ne pas dire les manques, des indicateurs statistiques à mesurer l'avenir ; comme quoi ce dernier, aujourd'hui comme hier, ne se règle pas selon des rites immuables.

Ce même thème du futur chez les jeunes, vu sous un tout autre angle, est également développé par Gilles Pronovost. Il souligne tout d'abord que la sociologie des jeunes se constitue à bien des égards en fonction des représentations auxquelles la sociologie les confine, c'est-à-dire les représentations de la jeunesse formulées par les sociologues qui, trahissant leur âge, sont des « représentations très souvent dominées par les adultes au sein de conflits de générations ». L'épistémologie de cette représentation par laquelle les jeunes deviennent objet de la sociologie serait à faire pour éviter cette déviation. Gilles Pronovost préfère échafauder un petit traité de sociologie empirique des pratiques culturelles et de l'emploi du temps des jeunes, renouant ainsi avec la tradition du « budget-temps » en sociologie. Cela fait, les jeunes sont envisagés pour ce qu'ils sont en eux-mêmes sur le plan des valeurs, des normes qui déterminent leurs comportements et sur celui de leur conception du futur. L'article est une véritable mine d'informations empiriques sur ces sujets. Il nous apprend que le temps du loisir, bien qu'il se soit légèrement accru, est en déficit par rapport au temps consacré au

travail, en particulier chez les filles, et ce, en fonction du déclin du temps accordé aux études. Le temps du loisir est certes *valorisé*, mais le travail en réduit néanmoins la durée, sans doute du fait de l'insertion des jeunes dans la vie adulte qui est dominée par lui. Ce constat est toutefois tempéré par cette hypothèse de l'auteur que la culture des jeunes est une « culture à deux temps » en fonction de laquelle se conjuguent les « valeurs propres aux jeunes et celles du monde adulte ». En foi de quoi, chez les jeunes, l'intégration au monde du travail peut s'établir selon une anticipation de l'avenir qui se profile sur le « futur des adultes ». En revanche, elle peut aussi s'établir en fonction d'un « refuge dans l'instant présent » pour lequel l'intégration au monde du travail se règle au prorata du plaisir et de la liberté. En d'autres mots, le travail se révèle le moyen économique nécessaire aux pratiques culturelles qui meublent le temps du loisir. L'écoute de la musique — surtout la chanson en langue anglaise —, le cinéma et la vidéo arrivent au premier rang pourvu qu'ils provoquent la sociabilité des pairs entre eux et au sein de la famille.

Ces pratiques culturelles sont loin d'être imperméables à celles des autres générations ; bien au contraire, l'auteur évoque une « démocratie intergénérationnelle » qui pointe même une « certaine transmission des goûts allant des jeunes aux parents ». Cette démocratie tend cependant à disparaître quand les jeunes avancent en âge et adoptent des modes qui s'opposent à celles des parents, des aînés. Les dernières pages de l'article soulignent le choc que répercute l'« air du temps » entre la culture des jeunes et la culture de la « classe des parvenus » que Pronovost associe aux *baby boomers* qui veulent « croire que ses conceptions de la culture et de l'avenir transcendent l'histoire, alors qu'en réalité elle ne fait qu'exprimer un discours qui ne la dessert que trop bien... jusqu'à ce jour ». Ces « parvenus » d'aujourd'hui étaient pourtant hier les hérauts du *here and now*, de ce temps que Pronovost nomme le « refuge dans l'instant présent » dont la culture se dissipe rapidement avec l'âge qui ne manquera pas de rattraper les jeunes d'aujourd'hui : c'est l'avenir que la sociologie peut anticiper pour eux.

La culture de l'instant présent accolée aux jeunes, à certains jeunes, a souvent la ville pour champ de manœuvre. Michel Kokoreff renoue le fil des études classiques de l'École de Chicago en présentant « la dimension spatiale de "la" jeunesse » qui, contrairement aux écrits des tenants de cette école, Howard Becker par exemple, ne se réduit pas aux problèmes d'« *outsiders* » dans la ville. La littérature contemporaine en sociologie et en anthropologie porte davantage sur les formes différenciées de l'inscription sociale des jeunes dans l'espace urbain. Un survol en est fait, et une large discussion en est proposée. En conclusion, l'auteur se demande si une théorie sociologique de l'espace se révèle nécessaire, d'autant qu'elle répondrait aux développements méthodologiques de l'étude de l'espace urbain. Un appel est d'ailleurs lancé en sa faveur pour résoudre les problèmes dont témoigne, aujourd'hui comme à l'heure de gloire de l'École de Chicago, l'inscription spatiale de la jeunesse ou plutôt *des* jeunes.

Jean-François Laé répond à cette invite par un écrit intitulé *La main courante en HLM et l'événement*. La formulation a de quoi surprendre ; son auteur le reconnaît de bon gré. Sous ce titre, l'auteur, renouant avec son habitude des récits, s'aventure chez les jeunes de la banlieue, celle qui côtoie les bretelles d'autoroutes et les entrepôts désaffectés, là où la police n'ose plus guère se rendre. Cette banlieue a pour nom, en France, les « cités », dans lesquelles les jeunes sont à première vue privés de tout droit, mais où ils se les arrogent tous. En ce sens, ce sont des enclaves partielles, selon les mots de Laé. Ce dernier donne voix aux rapports des gardiens d'immeuble chargés de faire l'état des lieux. Ce choix a pour but de mettre en relief « un savoir sur les jeunes » à la limite du contrôle policier et du regard bienveillant — ou qui se veut tel — des services publics. En cela, ces gardiens d'immeuble ont la « main courante » sur les jeunes. Ils sont les artisans de première ligne de la représentation qui est, à tort ou à raison, accolée à ces jeunes, les jeunes garçons surtout, qui expriment à bien des égards la faillite des politiques sociales et de l'intervention publique.

* * *

Mes derniers mots seront pour remercier Dominic Fortin, collaborateur de la première heure de cette livraison de *Sociologie et sociétés*. À l'origine coresponsable du numéro, la

précarité de sa situation de jeune chercheur a mis un frein à ses tentatives pour poursuivre le cours de la publication. Je tiens néanmoins à lui exprimer ma gratitude, et je souhaite qu'il trouve dans le corps de ce numéro les éléments de la théorie sociologique des jeunes susceptibles d'expliquer, à ce point justement, sa situation comme celle de ses pairs, afin qu'il puisse la modifier et changer du même coup la société.

Jacques HAMEL
Département de sociologie
Université de Montréal

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDIEU, P. (1979), « La jeunesse n'est qu'un mot », dans *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, p. 143-154.
- BOURDIEU, P. et J.-C. PASSERON (1970), *La reproduction*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, P. et J.-C. PASSERON (1964), *Les Héritiers*, Paris, Éditions de Minuit.
- CASTEL, R. (1994), *La question sociale*, Paris, Fayard.
- DUMONT, F. (1986), « Âges, générations, société de la jeunesse », in F. Dumont (dir.), *Une société des jeunes ?*, Québec, IQRC, p. 15-28.
- GIDDENS, A. (1994), *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- GIDDENS, A. (1987), *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France.
- GODELIER, M. (1978), « La part idéale du réel. Essai sur l'idéologique », *L'Homme*, vol. XVIII, n° 3-4, pp. 155-188.
- LE MONDE DES DÉBATS (1994), *Les jeunes ont-ils encore droit de cité ?*, n° 24, novembre.
- ROSANVALLON, P. (1986), *La question syndicale*, Paris, Calmann-Lévy.